

Les Pyrénées : Nature sauvage, Nature aménagée ?

Le 3 mai 2000

Débat animé par Didier Buffière (Animateur Pastoral dans le département des Hautes-Pyrénées) et Jean-Paul Métailié (Géographe, Directeur du GEODE, UTM)

Introduction au débat

Jean-Paul Métailié (JPM) nous rappelle que les Pyrénées, ce massif en bas à gauche sur la carte de France, sont considérés souvent d'une manière marginale dans l'éducation nationale. Pourtant, ils constituent à la fois, une barrière nette, climatique et biologique, entre deux ensembles la France au nord et l'Espagne au sud, et une zone de passage naturelle et historique.

Bien plus que les Alpes, les Pyrénées garde, dans l'imaginaire urbain, une image de sauvagerie et le pyrénéens de peuple méconnu. La montagne en général porte cette image d'espace non construit, d'espace de loisirs sans contrainte, de nature vierge qu'il convient de protéger des agressions humaines.

Or, la montagne n'a pas le privilège de la continuité naturelle. Elle est totalement construite aussi anciennement et avec la même intensité que les plaines. La colonisation néolithique (-5000) débute à l'est, elle est générale vers - 1500. Au XIVème siècle, l'essentiel du paysage est achevé. Avec la rupture contemporaine qui débute au XIXème et qui s'accélère à la deuxième moitié du XXème, on assiste à l'exode des agriculteurs, à la diminution des zones cultivées et à progression des zones boisées. Les conséquences de cette rupture sont visibles au niveau du paysage. Par exemple, les forêts de hêtres utilisés pour la fabrication du charbon de bois nécessaire à la métallurgie, disparaissent au profit des résineux.

Les Pyrénées sont caractérisés aussi par la diversité des types de propriétés : domaniale (ancienne propriété seigneuriale), domaniale avec usufruits, syndicale, communale et privée auxquelles il faut rajouter de nombreux droits d'usage.

On assiste aujourd'hui à une reprise en compte des ressources de la montagne (eau, espace, biomasse..) exploitées mais non payées. Il est possible que d'ici 50 ans soit reconsidéré les ressources de la montagne comme l'oxygène ou la photosynthèse.

Didier Buffière (DB) rappelle la nature de ses fonctions. Le monde pastoral est en premier, un espace ouvert qui offre une sensation de liberté et d'ouverture. C'est aussi un espace collectif notamment dans les Pyrénées où 97% des espaces sont des propriétés collectives ce qui pose de nombreux problèmes dans les Conseils Municipaux. Dans les Hautes Pyrénées, de plus en plus d'élus non agriculteurs gèrent un quart de l'espace pour 2000 éleveurs.

Une communauté de destin s'est installée de part et d'autre du massif entraînant une complémentarité des productions : élevage au nord, céréales au sud. Il reste les problèmes temporaires entre la France et l'Espagne et celui des propriétés transfrontalières.

La déprise agricole et rurale n'est pas homogène, elle se déplace d'est en ouest. Certaines vallées résistent grâce à l'industrie fromagère.

La discussion s'engage dans la salle

L'eau ?

On demande si le développement des neiges artificielles dans les stations de ski a des conséquences sur les stocks d'eau et sur les biotopes. JPM note que le problème est nouveau, que les investissements en canons à neige se généralise mais qu'ils n'ont que des effets limités et locaux.

On demande quelles sont les conséquences de l'irrigation de part et d'autre de la Chaîne. JPM indique que les débits des rivières ont été modifiés. Coté sud, l'impact est réel sur le paysage montagnard, coté nord, les réserves d'eaux sont affecté à l'agriculture des plaines qui sont elles principalement modifiées. DB précise que l'irrigation est une question importante voire un thème dramatique en Espagne. Avant son entrée dans la Communauté européenne, l'Espagne à investie beaucoup dans l'irrigation. Après son adhésion, la gestion des ressources a entraînée la diminution de la consommation par la politique des cotas. Un intervenant dans la salle rappelle que durant le franquisme, la politique de l'eau visait à amoindrir le poids des républicains.

L'Agriculture

On demande quel est le devenir des agriculteurs dans les Pyrénées et si le développement de la montagne passe obligatoirement par les agriculteurs. DB répond que les installations de jeunes agriculteurs ne sont pas réparties de manière homogène sur la chaîne. Les Pyrénées Atlantiques est le département qui accueille le plus de nouvelles installations. Ces installations sont liées aux produits. Les élevages de brebis des Pyrénées Atlantiques se sont développés parce que les Caves de Roquefort demandaient du lait. Il y eut trop plein d'offres, les éleveurs se sont pris en main, ils ont remis en place des races d'ovins et développés leurs propres produits autour d'industrie fromagères locales. Les vallées de l'Ariège n'ont pas réussi cette mutation.

Les APOC (Appellations des Produits d'Origines Contrôlées) attachées à un produit, un terroir et un cahier des charges permettent aux agriculteurs de faire prévaloir leurs savoir-faire mais plus encore participent au développement local. La relance du moutons de Barèges Gavarnie a pris en compte le système traditionnel, les zones intermédiaires des montagnes sont à nouveau consacrées à la fauche et au fourrage. Cela a arrêté les importations de fourrages d'Espagne.

« Ne doit-on pas considérer la montagne comme un conservatoire naturel pour accélérer son développement » demande un participant. DB signale que son intervention va au delà de l'action conservatoire. Depuis 1990, les pouvoirs publics considèrent la multifonctionnalité des agriculteurs, producteurs de produits mais aussi d'espaces. ou autrement dit jardiniers de l'espace. La question aujourd'hui, est de savoir comment est rémunéré cette multifonctionnalité.

Un intervenant critique l'abandon par la Communauté Européenne de la loi montagne faisant des zones montagnardes de simples zones rurales. DB répond que la politique actuelle vise à abandonner le système de guichet pour un système de contrat.. La loi du 9 juillet 1999 prend en compte dans son préambule les notions de Jardiniers d'espaces, de multifonctionnalité et de durabilité. Cette loi d'orientation agricole vient après deux autres. Dans les années 60, la volonté était l'autosuffisance alimentaire d'ou une restructuration des exploitations pour plus de

productivité. Les Pyrénées ont évités le remembrement des terres mais le nombre de têtes par troupeaux est passé de 40 à 300 ce qui pose un problème d'adéquation entre la taille des troupeaux et la taille du parcellaire. Dans les années 80, le mot d'ordre est à l'exportation ce qui impliqua l'alignement aux cours mondiaux, le développement de l'industrie agroalimentaire qui peu à peu a dicté sa loi, l'endettement et la diminution des revenus agricoles, la mise en place d'aides publiques et la mise en place du système de guichet. Cette nouvelle loi intervient en réponse à la demande sociale notamment après l'affaire de la vache folle. Elle s'articule autour du Contrat Territorial d'Exploitation (CTE) . La notion de contrat, nouvelle après la notion de guichet, fixe un projet d'exploitation sur cinq ans après un diagnostic. Les aides sont égales aux précédentes mais elles prennent en compte les éléments spécifiques du territoire (plaine, montagne etc). Cette loi contient une mesure environnementale, le projet concerne la totalité de l'exploitation et non des parties comme précédemment. Le financement est français, la Communauté Européenne n'ayant pas intégrée ce texte dans ses directives. Les CTE sont réservés aux agriculteurs les syndicats ou les collectivités locales ne peuvent pas le signer, cependant, la demande collective est prévue par la loi.

On regrette dans la salle que les bergeries soient achetées en nombre par des étrangers notamment d'Europe du nord. DB répond que de toute manière, il n'y a pas autant de troupeaux qu'auparavant (400000 ovins en 1789, 100000 aujourd'hui dans les Hautes Pyrénées) et que ce mouvement relance l'activité pastorale et le redéfrichage des terres. JPM rajoute que ce redéfrichage permet la reconstruction des ressources perdus et que le développement des Pyrénées est durable depuis 7000 ans, ce mouvement n'est donc pas significatif.

L'ours

On demande pourquoi les paysans se plaignent de l'ours et comment sont-ils indemnisés. DB et JPM répondent que certains éleveurs sont pour, de plus la réintroduction s'est effectuée par les pouvoirs publics après une demande de quatre communes. Les communautés rurales ont maintenu des relations proches avec l'ours des Pyrénées, ce n'est que récemment qu'il est considéré comme gênant. Les aides publiques prévoient d'une part l'indemnisation des dégâts sur les bêtes tuées à 1,5 de leur valeur marchande et d'autre part des mesures d'accompagnement comme des aides pour l'installation des bergers, la mise en place de parcage et l'héliportage gratuit.

On demande si les bacades ne seraient pas un meilleur indicateur pour les indemnisations que le système actuel. DB rappelle que les bacades sont des redevances payé par l'éleveur, à la tête descendue durant l'estive. Elles ne sont pas un indicateur fiable car les locaux ne les payent pas les éleveurs lointains payent plus. Le Trésor public a peu à peu forcé à la disparition de cet impôt car il est parfois dérisoire (10 centimes par tête).

Le tourisme

Quelqu'un de la salle trouve que les débats ne portent pas assez sur le tourisme qui représente aujourd'hui, l'activité principale, qui génère des conflits entre anciens et modernes, qui ne produit que des emplois précaires et qui pose d'une manière parfois amère, la questions des déchets issus des promeneurs.

Un autre s'étonne que le nombre de Parc Naturels Régional soit si faible alors qu'il en existe 5 ou 6 dans le Massif Central. JPM répond que cet outil d'aménagement n'a pas été apprécié par les pyrénéens.

Conclusion

JPM constate que le débat s'est concentré sur les questions agricoles et donc sur les Pyrénées aménagées, et très peu sur les zones naturelles et sauvages. On lui rétorque que les zones sauvages sont au dessus de 2000 mètres et donc sont très petites. JPM renchérit en signalant que les sommets furent les premières zones à être conquises et qu'ils sont aujourd'hui très visités. Le débat est prêt pour une autre séance des Cafés Géographiques à Toulouse.

Pascal MICHEL